



Présents

Pierre ALBERTINI
Christian BON
Georges CHEVALET
GÉRARD CHIOCCI
Jean-Pierre COLLE
Michel CRUETTE
HUBERT DELCROIX
Bernard GUILLEMIN
Gérard LESCASSE
Christian LECUYER
Gérard LESCASSE
Daniel PERCIAUX

Absent excusé

Jacques Bulois

Invité excusé

Marcel Juillot

CATEGORIE I :

- Aéronefs anciens et/ou de faible valeur marchande
- Montant minimum d'inscription : 1 500
- Montant maximum d'inscription : 15 000

CATEGORIE II :

- Aéronefs école et entraînement (ne pouvant bénéficier du fond de réserve)
- (Catégorie plafonnant le montant d'inscription au seuil de compte club)
- Montant minimum d'inscription : 5 000
- Montant maximum d'inscription : 35 000

CATEGORIE III :

- Aéronefs des pratiquants confirmés (ne pouvant bénéficier de l'inscription assurance, car tout contrôle d'un expert démontrerait à l'assureur une surévaluation)
- Montant minimum d'inscription : 10 000
- Montant maximum d'inscription : 60 000

CATEGORIE IV :

- Planeurs de performance et planeurs actuellement commercialisés.
- (Valeur maximale d'inscription possible et seuil minimum en conséquence)
- Montant minimum d'inscription : 20 000
- Montant maximum d'inscription : 180 000

CATEGORIE M :

- Planeurs motorisés, motoplaneurs et ULM reconnus par la FFVV.
- (Sauf motoplaneurs explicitement affectés dans une autre catégorie)
- Montant minimum d'inscription : 20 000
- Montant maximum d'inscription : 180 000

CATEGORIE R :

- Remorqueurs
- Montant minimum d'inscription : 15 000
- Montant maximum d'inscription : 180 000

CATEGORIE AUTRES :

- Autres aéronefs (ULM, avions, etc.)
- Montant minimum d'inscription : 10 000
- Montant maximum d'inscription : 35 000

Ouverture de l'assemblée générale

Le président LECUYER' déclare l'assemblée générale ouverte avec quelques minutes de retard sur l'horaire prévu. Le président donne le programme et le timing à respecter.

17h30	accueil des participants
18h00	ouverture de la séance et informations pratiques par le Président
18h15	rapport d'activité du secrétaire général
18h30	rapport financier par le trésorier, avis des vérificateurs aux comptes
18h45	rapport sur les accidents
19h00	questions réponses
19h30	rapport moral et programme 2013 par le Président
19h45	présentation des candidats et élections
20h00	clôture des travaux et... à table !

Puis, le président passe la parole au secrétaire général pour le rapport d'activités.

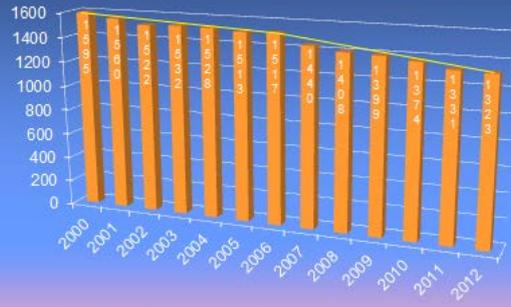
Rapport d'activités



Avant d'entamer la partie technique permettez-moi de rappeler le préambule du règlement intérieur, préambule écrit par Marcel Juillot voici plus de 40 ans: le devoir du conseil d'administration de l'ANEPVV est l'application du règlement, de tout le règlement mais au-delà, de prendre toute décision de bon sens permettant de perpétuer la vie des clubs responsables et à la gestion rigoureuse ayant pris leur part dans le développement du vol à voile français.

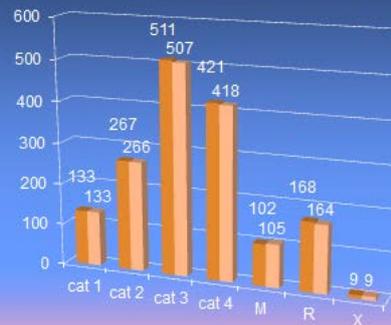
Ces mots de Marcel Juillot sont pesés et s'imposent à tous les adhérents de l'ANEPVV. Ils s'imposent tout d'abord au Conseil d'administration qui doit prendre toutes les décisions de bon sens permettant aux clubs de continuer à vivre dans les moments difficiles. Notons combien Marcel Juillot implore le Conseil de statuer en-dehors même du règlement intérieur si c'est pour sauver un club. Tant pis pour le règlement intérieur si une association poursuit malgré tout son activité alors qu'elle se trouve en difficultés ! Notez combien Marcel a placé sa confiance dans les conseils d'administration qui se sont succédés ! Alors ayons du bon sens et n'alourdissons pas inutilement notre règlement intérieur !

ÉVOLUTION DES MATÉRIELS INSCRITS : PLANEURS



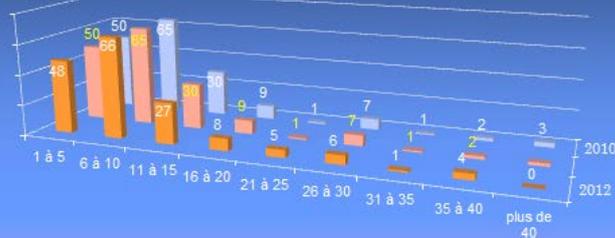
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MATÉRIELS INSCRITS PAR CATÉGORIE



RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ÉVOLUTION DES MATÉRIELS INSCRITS PAR CLUB



RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ÉVOLUTION DES MATÉRIELS INSCRITS : PRÉVOYANCE

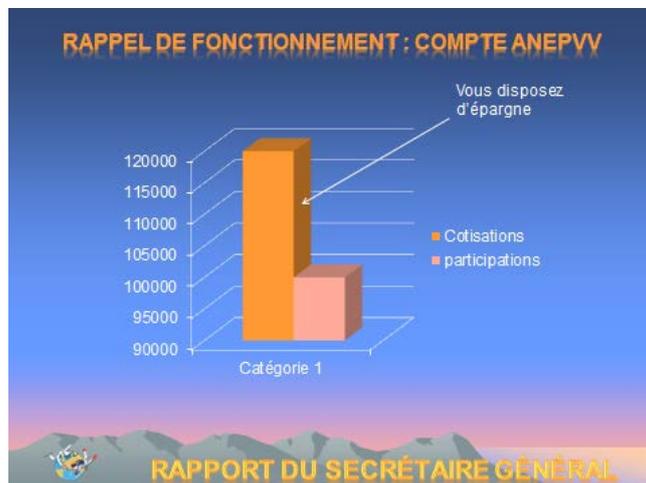
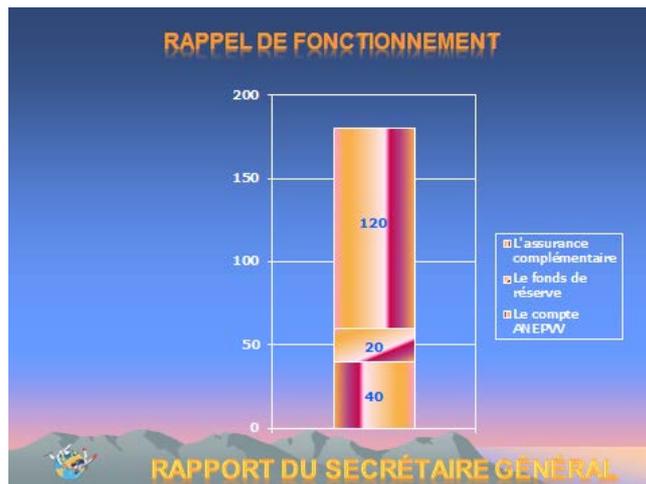
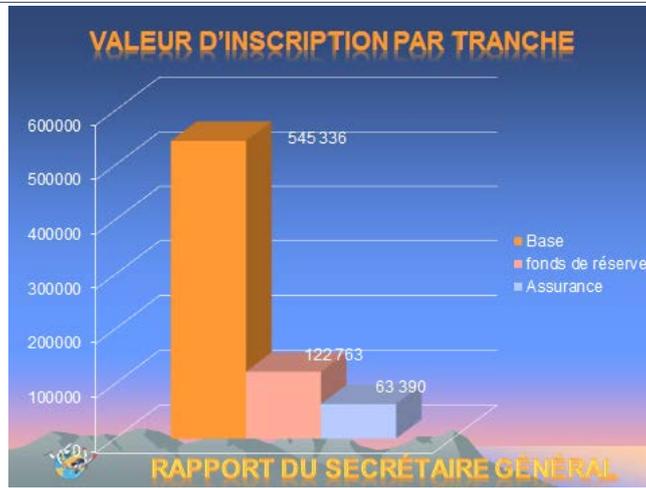


RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

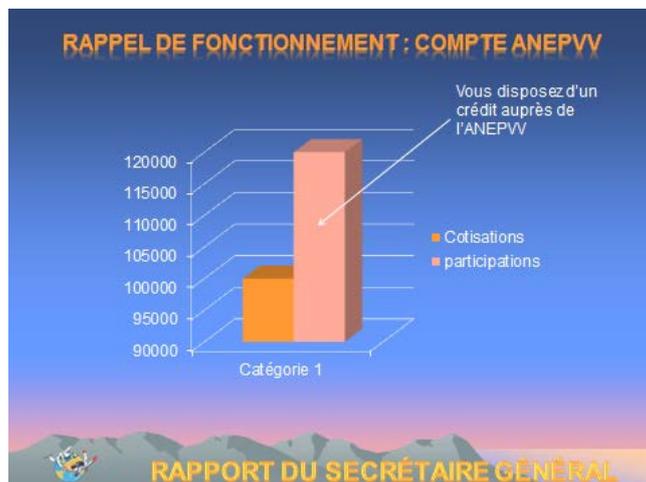
Mais, les mots s'imposent également aux clubs qui se doivent d'être responsables, d'avoir une bonne gestion et surtout de prendre leur part dans le développement du vol à voile français. Être responsable, qu'est-ce à dire ? La responsabilité peut se définir comme la possibilité de prendre des décisions qui engage l'avenir à trois, cinq ou dix ans, en pleine autonomie, sans en référer à personne mais en assumant les conséquences de ces décisions. Notre responsabilité semble d'autant plus vive que la vie de notre mouvement est menacée ! Il faut donc que se taisent les égoïsmes et que l'ensemble des clubs participent au renouveau du vol à voile français. Le conseil d'administration de l'ANEPVV, fidèle aux préceptes voulus par son créateur, mais également persuadé que si la tendance actuelle perdure, alors ses moyens diminueraient, aidera en toute priorité les clubs qui prennent leur part dans le développement du vol à voile français.

Dans ce tableau « évolution des matériels inscrits » ne sont comptabilisés que les planeurs des catégories 1 -2-3-4, hors planeurs motorisés et ULM ;
Vous lisez ici la tendance : nous avons perdu 272 planeurs en 12 ans ! Et la courbe ne s'inverse pas ! Bien au contraire, elle s'accélère ! C'est 200 planeurs perdus dans les 6 dernières années ! Comment pourrions-nous faire de la solidarité entre clubs le jour où il restera moins de mille planeurs inscrits ?

Cat 1 : 1500 à 15000 €; cat 2 : jusqu'à 40 000 €; cat 3 : 10000 à 50000 €; cat 4 : jusqu'à 180000 €; M : planeurs motorisés ULM reconnus
Dans le tableau « évolution des matériels inscrits par club » nous assistons à un glissement vers la gauche, c'est-à-dire vers un nombre de machines disponibles par club en diminution



Depuis sa première inscription à l'ANEPVV ce club a un cumul de cotisations plus important que les participations qu'il a demandées. Il est en positif. Il dispose donc d'une épargne.



Ce club a demandé plus de participations que le cumul des cotisations qu'il a versées : il est en négatif; il dispose donc d'un crédit auprès de l'ANEPVV.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

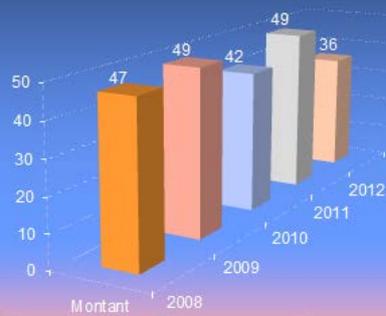
SOYONS SOLIDAIRES
ET SOYONS
RESPONSABLES DE
NOTRE AVENIR



RAPPORT DU RESPONSABLE ACCIDENT



LES ACCIDENTS : NOMBRE



LES ACCIDENTS : COÛT



Rapport sur les accidents de Jacques Bulois :

(écrire ici, je mettrai en forme ensuite)

LES ACCIDENTS DÉCLARÉS À L'ANEPVV

	2012	2011	2010	2009	2008
Planeurs	30	40	42	44	37
Motoplaneurs	1	3	4	1	6
ULM	1	0	0	1	0
Remorqueurs	4	6	1	3	6
Total	36	49	47	49	49

LES ACCIDENTS DÉCLARÉS À L'ANEPVV

	2012	2011	2010	2009	2008
Clubs, standards	10	20	14	16	15
Courses, libres	7	4	12	6	11
Biplaces bois et toile	2	0	0	3	0
Biplaces plastiques	11	15	11	19	11
Total	30	39	37	47	37

LES ACCIDENTS DÉCLARÉS À L'ANEPVV

	2012	2011	2010	2009	2008
Pilotes décédés	3	4	5	4	3
Pilotes blessés graves	1	1	2	2	1
Planeurs détruits	1	5	9	6	6
Remorqueurs détruits	4	2	0	1	0
Dégâts graves aux planeurs	16	18	12	26	11
Dégâts graves motoplaneurs	0	0	0	1	2
Dégâts graves ULM	0	0	0	1	0
Dégâts graves remorqueurs	2	2	1	2	2

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Lors de l'analyse des accidents, la première chose mise en cause c'est :

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

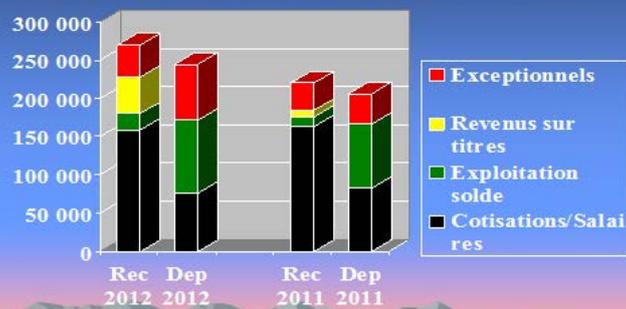
RAPPORT FINANCIER



RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du Trésorier :
Ecrire ici, je mettrai en
forme ensuite

RAPPORT FINANCIER : FONCTIONNEMENT ANEPVV



RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : MATÉRIEL TECHNIQUE



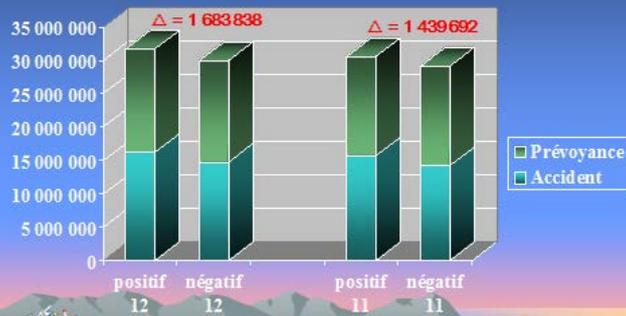
RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : COMPTE DE BILAN



RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : COMPTE DES ASSOCIATIONS



RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : PLACEMENTS

	An 31/12/2011	An 31/12/2012	An 31/12/2012	MV Latentes	PV Latentes	Revenus / Girrs
508019 COMPTE A TERME 3 ANS	0,00	757 117,13	757 117,13			17 117,13
508020 LIVRET ASSOCIATION	0,00	711 934,43	711 934,43			11 931,42
508013 OPR ET PROTEC 902	208 438,52	0,00	0,00			5 775,70
508021 LIVRET BLEU (CAG)	0,00	77 004,55	77 004,55			504,55
508022 PLAN PROGRESSIF (CAG)	0,00	125 500,00	125 500,00			0,00
50801 GESTION C	81 889,27	0,00	0,00			12 495,55
SNVB	208 438,52	1 469 051,56	1 469 051,56			34 844,25
CREDIT MUTUEL	0,00	200 504,55	200 504,55			504,55
LA POSTE	81 889,27	0,00	0,00			12 495,55
TOTAL	208 438,52	1 669 556,14	1 669 556,14			47 844,07

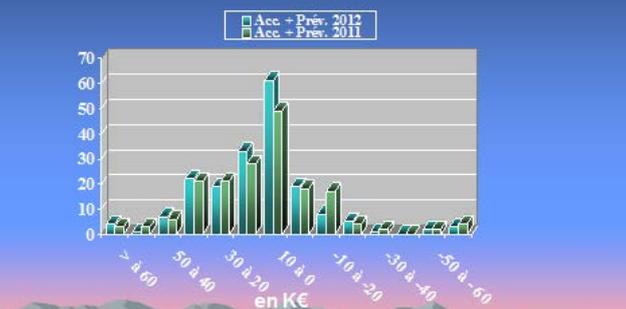
RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : ASSOCIATIONS PAR TRANCHES



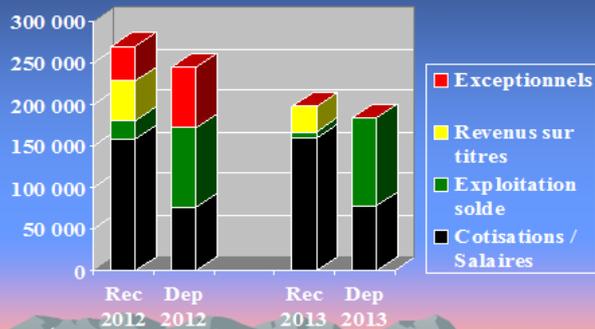
RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : ASSOCIATIONS PAR TRANCHES



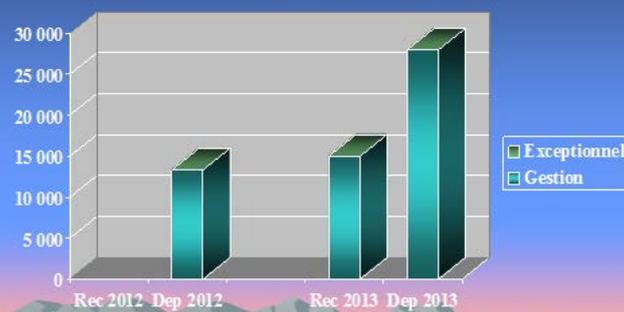
RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : FONCTIONNEMENT 2013



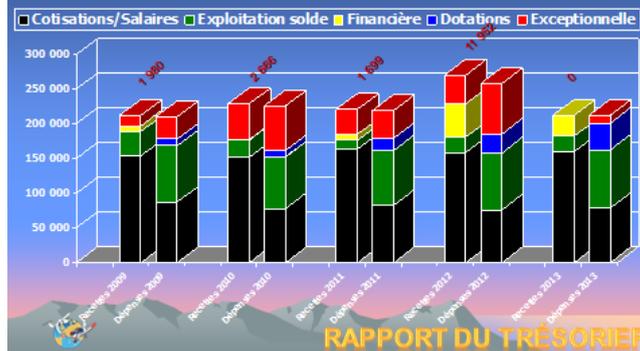
RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : MATÉRIEL TECHNIQUE 2013



RAPPORT DU TRÉSORIER

RAPPORT FINANCIER : OBJECTIF COMPTE EXPLOITATION LONG TERME



RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport moral du Président

Écrire ici, je mettrai en forme ensuite

Après avoir répondu à quelques questions le Président clôt l'assemblée générale.